

**2021 DFPE 130** Subventions (822.614 euros), avenants n°4 avec l'association ESPEREM pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération adoptée au Conseil de Paris des 10 au 13 décembre 2018, vous avez approuvé les termes des conventions d'objectifs à signer avec l'association ESPEREM relatives au fonctionnement de ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. La capacité d'accueil totale est de 114 places.

Ces conventions, d'une durée de 1 an, venant à échéance le 31 décembre 2019, elles ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 2020 par des avenants n° 1 signés le 11 octobre 2019, puis une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2021 par des avenants n° 2 en date du 30 décembre 2020. Les conventions insistent (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2021, il est proposé de signer des avenants n° 4 à ces conventions, qui fixent :

- les subventions municipales pour l'année 2021 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, des taux d'occupation et des taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude des budgets présentés pour 2021 et annexés aux avenants, il est proposé de fixer la subvention globale à 822.614 euros qui comprend :

- une subvention pour la crèche collective Bizot « Mes Tissages » située au 21, rue du Général Bizot - 12e de 198.714 euros.
- une subvention pour la crèche collective Lafayette « Tagada » située 190, rue Lafayette - 10e de 145.519 euros.
- une subvention pour Le multi-accueil Reuilly « Marcotte » située au 77C, rue de Reuilly - 12e de 282.336 euros.
- une subvention pour la crèche collective Sèvres située 83, rue de Sèvres - 6e de 196.045 euros.

La fiche technique ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité des établissements concernés.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association ESPEREM les avenants aux conventions ci-joints, qui fixent la subvention globale à 822.614 euros au profit des établissements.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris